

AEV	DIRECTION GENERALE	Réf. : <b>DGRH 2026</b>
G:\0_ESPACE PRO RH\3.Notes DG RH	<b>NOTE DE DIRECTION GENERALE</b>	<b>Page 1/1</b>
Congés payés		

## NOTE DE DIRECTION GENERALE

**Objet : Congés payés**  
**Destinataires : Salariés**

Toulon, le 25 février 2026

Mesdames, Messieurs ;

### ▪ Solde des congés payés et récupération de la période en cours :

Nous vous rappelons que vous devez impérativement solder vos congés de la période en cours (congés payés et congés d'ancienneté), ainsi que les récupérations d'horaires liées à un temps de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures, avant le 30 avril 2026.

Afin de faciliter l'organisation des départs, nous vous invitons à formuler vos demandes de congés et/ou de récupération dans les meilleurs délais, en les adressant à votre direction.

⚠ Les congés payés, les congés d'ancienneté ainsi que les récupérations liées à un temps de travail > 35 heures hebdomadaires non posés avant le 30 avril 2026 seront perdus définitivement.

### ▪ Congés pour la nouvelle période :

Nous vous invitons également à préparer vos souhaits de congés pour la prochaine période d'annualisation, du 1er mai 2026 au 30 avril 2027, et à les soumettre à votre direction avant le 15 mars 2026.

Pour cela, merci d'utiliser le web employé Octime, en respectant les deux consignes suivantes :

- ✓ Poser les 5 semaines de congés payés légaux ainsi que vos congés d'ancienneté, en une ou plusieurs périodes réparties sur l'année.
- ✓ Prévoir au moins une période continue de 12 jours ouvrables minimum entre le 1er mai 2026 et le 31 octobre 2026.

Après soumission de toutes les demandes via Octime, la Direction établira l'ordre des départs en fonction des critères légaux et conventionnels.

#### En résumé :

- ✓ Je solde mes CP/CA de l'année en cours
- ✓ Je solde mes récupérations d'heures (horaire moyen > 35h)
- ✓ Avant le 15.03.2026 : Je formule mes souhaits de CP/CA sur la prochaine période en respectant les consignes énoncées ci-dessus.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Olivier BLONDEAU  
Directeur Général  
Avens

